

**Vous venez d'avoir 16 ans
vous devez effectuer
votre recensement citoyen obligatoire**

Afin d'éviter une attente en mairie
merci de nous transmettre par mail les documents suivants :
(mairie.perrier.63@wanadoo.fr)

- **le livret de famille (toutes les pages) ;**
- **votre carte d'identité (recto-verso).**

Vous nous indiquerez également les informations suivantes :

- votre numéro de téléphone personnel ;
- votre adresse mail personnelle;
- votre adresse postale ;
- votre nationalité ;
- la nationalité de vos 2 parents ;
- les diplômes obtenus (brevet des collèges, CAP, Bac,...) ;
- votre classe (par ex : 2nde, 1^{ère} technologique/professionnelle/générale, 2^{ème} année de CAP,...).

Après transmission des documents et renseignements, vous (ou l'un de vos 2 parents) pourrez venir signer en mairie et récupérer votre attestation de recensement.

Le secrétariat est ouvert :

les lundis de 8h à 12h et de 13h15 à 17h30

les jeudis et vendredis de 8h à 12h.